

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2013, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 19 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Tanya Abramovitch, Directrice générale
Mlle Nadia DiFuria, Directrice générale-adjointe
M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

130235

RÉNOVATIONS DES PARCS – NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION ET APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION POUR UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») se propose de lancer un appel d'offres pour services professionnels de consultation pour des rénovations prévues dans certains parcs;

ATTENDU QUE la Ville doit d'abord approuver le comité de sélection et le système de pondération et d'évaluation à utiliser pour évaluer les soumissions, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve le comité de sélection suivant pour ses projets de rénovation des parcs :

Charles Senekal
David Taveroff
Patrick Raggo
Tanya Abramovitch

QUE le quorum sera atteint à condition qu'il y ait au moins trois membres du comité de sélection présents pour évaluer les soumissions au moment

pertinent, et que, dans le cas où deux seraient absents, **Serge Rioux** sera nommé comme remplaçant;

QUE le système de pondération et d'évaluation annexé au procès-verbal comme *Annexe A* afin d'en faire partie intégrante soit utilisé dans le processus d'évaluation des soumissions selon les conditions de l'appel d'offres susmentionné à venir, conformément à la loi. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

130236

DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT D'INGÉNIERIE POUR L'HÔTEL DE VILLE/BIBLIOTHÈQUE / PROJET REMPLACEMENT TOUR DE REFROIDISSEMENT (SOUMISSION C-05-13)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé l'appel d'offres sur invitation n° C-05-13 pour obtenir des services professionnels d'ingénierie concernant son projet pour l'enveloppe du bâtiment de l'Hôtel de Ville/Bibliothèque et le remplacement de la tour de refroidissement, et qu'elle a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE, selon le système de pondération et d'évaluation de la Ville, la soumission de MLC Associés inc. a reçu le plus haut pointage et que cette entreprise est donc considérée comme le plus bas soumissionnaire conforme en vertu de la *Loi sur les cités et villes*;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Ville ») accorde un contrat pour services d'ingénierie pour son projet Enveloppe du bâtiment de l'Hôtel de Ville/Bibliothèque et remplacement de la tour de refroidissement conformément aux dispositions de son appel d'offres n° C-05-13, relativement au plan de travail principal prévu, à MLC Associés Inc. (« MLC ») pour la somme de 29 400,00 \$, plus les taxes applicables (sous réserve des dispositions ci-dessous);

QUE le certificat du trésorier numéro 13-0043 a été émis par le trésorier adjoint le 20 février 2013, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE, par ailleurs, la Ville sera autorisée à allouer, au moyen d'un bon de commande interne, un montant pouvant atteindre 3 500,00 \$, plus les taxes applicables, pour les éventualités dans ce projet qui, si elles sont encourues, doivent être approuvées conformément aux procédures d'ordre de changement et au Règlement sur la délégation de pouvoirs de la Ville;

QUE, finalement, la Ville se réserve le droit, sans obligation de sa part, à l'Option A et à l'Option B de MLC pour cet appel d'offres, auxquelles la Ville pourra choisir de recourir plus tard, à sa discrétion. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

130237

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 19H10, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT
LEVÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER

ANNEXE A

Système de pondération et d'évaluation des services professionnels (Service de l'ingénierie) Pour déterminer le pointage intérimaire moyen :	Échelle	Pointage (ou échelle, le cas échéant)			
		Exceptionnel	Adéquat à Supérieur	Insuffisant	Pointage accordé
Nom du soumissionnaire: _____	TOTAL MAXIMAL SUR:				
1. Expertise, expérience & réputation du soumissionnaire*					
1.1 Expérience & expertise préalables dans la fourniture de services similaires à la Ville et/ou à d'autres municipalités et organisations publiques/parapubliques pendant les 5 dernières années	15	13-15	11-12	0-10	
1.2 Minimum dix (10) références des clients (y compris la Ville, le cas échéant) concernant des projets similaires réalisés dans les 5 dernières années, y compris le montant du contrat et le degré d'achèvement	10	9-10	7-8	0-6	
Sous-total 1	25	22-25	18-20	0-16	
2. Compétence de l'équipe*					
2.1 L'expérience de l'ingénieur en chef (ou architecte en chef ou architecte paysagiste en chef, dépendant du projet), du gestionnaire du projet et du gestionnaire du site dans le domaine municipal ou public avec des projets similaires; et leurs accréditations professionnelles (tous les 3, s'ils sont 3 personnes différentes, doivent se dédier au projet pendant toute sa période)	10	9-10	7-8	0-6	
2.2 L'expérience des autres membres de l'équipe/des subalternes dans le domaine municipal ou public, et dans des projets similaires, et leurs accréditations professionnelles	10	9-10	7-8	0-6	
2.3 La continuité de la main d'œuvre et le plan de remplacement/ succession	5	5	3-4	0-2	
Sous-total 2	25	23-25	17-20	0-14	
3. Compréhension					
3.1 Compréhension des attentes et de la portée du projet	10	9-10	7-8	0-6	
Sous-total 3	10	9-10	7-8	0-6	
4. Organisation et méthodologie					
4.1 Organisation du projet, efficacité, échéancier/calendrier des travaux, respect des délais, des lois et des procédures et politiques de la Ville	10	9-10	7-8	0-6	
4.2 Programme d'assurance de la qualité	5	5	3-4	0-2	
4.3. Utilisation de méthodes, technologies, équipements et matériels de pointe	10	9-10	7-8	0-6	
Sous-total 4	25	23-25	17-20	0-14	
5. Alternatives					
5.1 Analyse des alternatives entraînant des économies de coûts, stratégies d'optimiser la situation de la Ville, résolution des problèmes	10	9-10	7-8	0-6	
Sous-total 5	10	9-10	7-8	0-6	
6. Autres considérations					
6.1 Clarté de l'offre de service, présentation générale, etc.	5	5	4	0-3	
Sous-total 6	5	5	4	0-3	
POINTAGE INTÉrimAIRE MAXIMAL	100	91-100	70-80	0-59	
* Note pour les soumissionnaires concernant les Sections 1 et 2 : l'expérience de la Ville et d'autres clients avec le soumissionnaire, ainsi que sa réputation, seront prises en considération pendant l'évaluation de ces critères.					
POUR L'USAGE INTERNE (compléter une fiche par soumissionnaire) :					
Appel d'offres no. : _____		Courte description du projet : _____			
Date: _____		Pointage intérimaire total accordé par l'évaluateur (sur un maximum possible de 100): _____			
Nom (en caractères d'imprimerie) de l'évaluateur: _____		Signature : _____			